

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 14 septembre 2020
à 20 heures 00

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : **DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse, ROZAN François.**

Excusé(s): **BERNARDON Rémy, BOUDRA Noémie.**

Absent(s) :

Pouvoir(s) : **BERNARDON Rémy à BERNARDON Régis, BOUDRA Noémie à QUIBLIER Myriam.**

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus présents : Madame Maryse RAMEAU et Monsieur Yvon ABRIAL.

Le conseil municipal approuve le retrait des points suivants :

- Contrats d'électricité ;
- Avis sur l'extension potentielle du périmètre du Parc du Pilat ;

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Tanguy CAVATA, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 15

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Modifications de commissions communales : Commission administrative

Délibération n° 2020-073

Suite à la délibération n° 2020_016 relative à la création et à la désignation des membres de la commission administrative, les services préfectoraux ont précisé que conformément au VI de l'article 19 du code électoral, la commission administrative doit être représentée proportionnellement aux listes à l'issue du scrutin des élections municipales.

De ce fait, le conseil municipal décide de ne pas procéder au vote par scrutin secret aux nominations ou aux présentations et nomme à la commission obligatoire « commission administrative » les élus suivants Monsieur Julien GAY, Monsieur Yvon ABRIAL, Madame Anne AMATO (présidente de la commission), Monsieur Tanguy CAVATA, Madame Maryse RAMEAU.

Il abroge la délibération n° 2020_016 et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Modifications de commissions communales : Commission vie associative

Délibération n° 2020-074

Le conseil municipal approuve l'intégration Mesdames Sylviane SOUTRENON et Ghislaine ROZAN à la Commission vie associative et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 12	CONTRE : 1	ABSTENTION : 2
-----------	------------	----------------

Modifications de commissions communales : Commission culture et patrimoine

Délibération n° 2020-075

Le conseil municipal approuve intégration de Madame Maryse RAMEAU à la Commission culture et patrimoine et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Modifications de commissions communales : Commission finances

Délibération n° 2020-076

Le conseil municipal approuve l'intégration de Madame Maryse RAMEAU à la Commission finances et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Modifications de commissions communales : Commission urbanisme et travaux

Délibération n° 2020-077

Le conseil municipal approuve l'intégration de Monsieur Yvon ABRIAL à la Commission urbanisme et travaux et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Remboursements locations des salles durant période COVID-19

Délibération n° 2020-078 M. et Mme NIN Narith

Délibération n° 2020-079 M. et Mme GAMON Jérôme

Délibération n° 2020-080 M. et Mme MOUNIER David

Suite à des annulations de réservation de salle durant la période COVIDI, le conseil municipal accepte les remboursements (M. et Mme NIN Narith 225 €, M. et Mme GAMON Jérôme 300 €, M. et Mme MOUNIER David 225 €), et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de les présentes délibérations.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Remboursement des frais de garde ou d'assistante des élus compensé par l'Etat

Délibération n° 2020-081

Le conseil municipal prend acte du décret n° 2020_948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires (Aux séances plénières de ce conseil ; aux réunions de commissions dont il est membre et instituées par une délibération du conseil municipal ; aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune) liées à leur mandat et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie réglementaire).

Il précise que les élus qui souhaitent demander un remboursement de garde ou d'assistance prise en charge par la commune des frais stipulés ci-avant doivent fournir :

- une facture spécifique indiquant les personnes concernées, les jours et heures précis se rapportant aux réunions mentionnées à l'article L. 2123-1,
- une attestation sur l'honneur du caractère subsidiaire du remboursement en sachant que le montant ne peut excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l'écu bénéficie par ailleurs.

Il charge Madame le maire de procéder aux demandes de compensation à l'Agence de services et de paiement et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention de formation CACES de 3 agents du service technique

Délibération n° 2020-082

Le conseil municipal régularise la signature de la convention de formation par Madame le maire concernant le CACES de trois agents du service technique qui ont dû renouveler leur CACES R 482 recyclage catégorie C1 et E. Le coût total de la formation s'élève à 2 100 €.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Permissions de voirie à Orange : Implantation de 24 poteaux : Route de Chavannes, Chemin de la Teyssonne et de 1 poteau : Avenue du Forez

Délibération n° 2020-083

Le conseil municipal approuve les demandes de permission de voirie d'ORANGE pour l'installation de la fibre optique sur le territoire communal, à savoir :

- Implantation de 24 poteaux : Route de Chavannes, Chemin de la Teyssonne,
- Implantation de 1 poteau : Avenue du Forez.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 16/09/2020, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

